

Organisme notifié n° 0071  
Notified body  
DDC/22/F120692-D3-1

## CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-06-A-0504 Révision 1 du 19 décembre 2006

### Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type NA-xxxx

**Délivré par** : **Laboratoire National de métrologie et d'Essais**, 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE)  
*issued by*

**En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.  
*in accordance with*

*The decree n° 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 June 1992 modified, transposing in the French law the council directive 90/384/EEC of 20 June 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 July 1993.*

**Délivré à** : **Société CTMIM SUD**, 6, rue Gaspard MONGE, ZI Sud, 13200 ARLES (FRANCE).  
*issued to*

**Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, non destiné à la vente directe au public.  
*in respect of*

*A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one or several weighing range and one scale interval per weighing range, not intended for direct sales to the public.*

**Caractéristiques** : Classe de précision *Accuracy class* : III ou IIII  
*characteristics*  
Portée maximale *Maximum capacity (Max)* : Max (compatible avec les modules utilisés).  
Echelon *Verification scale interval (e)* :  $e \geq 1 \text{ g}$  ou  $e \geq v_{\min}$  (voir annexe)  
Nombre d'échelons :  $n \leq 6000$  (avec cellule de pesée à sortie analogique)  
*Number of verification scale intervals (n)* :  $n \leq 3500$  (avec cellule de pesée à sortie numérique)  
:  $n \leq 1000$  en classe III  
Température de fonctionnement : -10 °C/+40 °C  
*Working temperature*

**Valable jusqu'au** : **4 mai 2016**.  
*valid until*

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 5 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National de métrologie et d'Essais sous la référence de dossiers DDC/22/F120692-D2-1 et DDC/22/F120692-D3-1.

*The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 5 pages. All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded under reference file DDC/22/F120692-D2-1 and DDC/22/F120692-D3-1*

Pour Le Directeur Général  
*On behalf of the General Director*

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification  
*Business Development and Certification Director*

### Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVM SUD, type NA-xxxx (où xxxx représente l'identifiant de l'indicateur utilisé) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1<sup>er</sup> du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et au guide WELMEC 2.4 qui sont pris comme référentiel.

### 1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVM SUD, type NA-xxxx sont constitués de trois modules :

**A** - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

N°	MARQUE	TYPE	N° du certificat d'essai
AT01	ATP	Pisys 3000	NMI TC6775 du 6 juillet 2005
AV01	AVERY WEIGH TRONIX	E1005, E1010	GB-1179 Révisé du 11 Mai 2005
AV02	AVERY WEIGH TRONIX	E1065, E1070	GB-1176 Révisé du 21 décembre 2004
AV03	AVERY WEIGH TRONIX	E1105, E1110	GB-1162 Révisé du 22 juillet 2005
AV04	AVERY WEIGH TRONIX	E1205, E1210	GB-1170 Révisé du 22 juillet 2005
AV05	AVERY WEIGH TRONIX	HL122, L122 et S122	NMI TC6058 Révisé du 23 juillet 2002
AV06	AVERY WEIGH TRONIX	L226, L225, L216, L215, L116 et L115	GB-1007 du 28 juin 1995
AV07	AVERY WEIGH TRONIX	L126	DK 0199-R76-03.02 du 12 juin 2003
AV08	AVERY WEIGH TRONIX	WI-127	DK 0199.20IN du 28 juillet 1997
AV09	AVERY WEIGH TRONIX	WI-130	DK 0199.14IN du 28 juillet 1997
AV10	AVERY WEIGH TRONIX	1310	GB-1153 Révisé du 21 décembre 2004
AV11	AVERY WEIGH TRONIX	L117, L217 et L227	DK 0199.8IN du 04 juillet 1997
AV12	AVERY WEIGH TRONIX	L130	GB-1093 du 30 mars 2000
BI01	Soc. Coop BILANCIAI	D400, D410, D450, D800, ECO-800, SELF-800	UCM 00/008-B Révisé du 3 février 2003
BI02	Soc. Coop BILANCIAI	EV22, EV7, CPE22	I97-C005 Révisé du 8 Août 2001
BI03	Soc. Coop BILANCIAI	D430, EV7-S	UCM 03/012-B du 8 octobre 2003

N°	MARQUE	TYPE	N° du certificat d'essai
CA01	CAMPESA	S120	CEM-CY-99/0035-5.2 du 18 mai 1999
CA02	CAMPESA	S180	CEM-CY-03/0136-5.2 11 février 2004
CA03	CAMPESA	S300	CEM-CY-97/074-5.2 du 1 mars 1999
CA04	CAMPESA	S340	CEM-CY-03/0323-5.2 du 6 novembre 2003
CA05	CAMPESA	S400	CEM-CY-97/073-5.2 du 21 janvier 1998
DI01	DIGI	DI28	NMi n° TC5535 du 9 août 1999
DI02	DIGI	DI30	NMi n° TC6072 Révisé du 23 janvier 2003
DI03	DIGI	DI90	NMi n° TC5895 du 17 mai 2001
DI04	DIGI	DI160	NMi n° TC2988 Révisé du 12 mars 2001
DI05	DIGI	DI170	NMi n° TC5042 Révisé du 17 novembre 1998
DI06	DIGI	DI3600	NMi n° TC2994 Révisé du 19 juin 2003
DY01	DYONA	FORCE 1	LNE n° 02-08 Rev 1 du 15 février 2005
EP01	GRUPO EPELSA	BI	NMi n° TC2221 Révisé du 24 juin 2002
EP02	GRUPO EPELSA	BC	NMi n° TC2219 Révisé du 24 juin 2002
EP03	GRUPO EPELSA	CYBER	NMi n° TC5017 Révisé du 4 juin 2003
EP04	GRUPO EPELSA	DEXAL	NMi n° TC5188 Révisé 3 du 4 avril 2001
HB01	HBM	WE2110	NMI n° TC5353 Révisé du 24 avril 2002
HB02	HBM	WE2108	NMI n° TC5747 Révisé 0 du 30 juin 2000
JA01	JADEVER	JIK	DK0199-R76-06.01 Rev1 du 05 avril 2006
MK01	MASTER K	IDe	LNE n° 01-05 Révisé du 24 octobre 2005
MK02	MASTER K	MAGIC	LNE n° 02-10 Révisé du 24 octobre 2005
OH01	OHAUS CORPORATION	DA, DP, DC	NMi n° TC5130 du 8 octobre 1997
OH02	OHAUS CORPORATION	CW-11	NMi n° TC5979 Révisé du 25 juillet 2002
OH03	OHAUS CORPORATION	CD-11	NMi n° TC6063 du 28 Août 2002
OH04	OHAUS CORPORATION	CKW-55	NMI n°TC6569 du 13 septembre 2004
PR01	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal I 100	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005 LNE n° 01-09 Révisé du 17 juin 2004
PR02	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X201-B	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005 LNE n° 01-03 Révisé du 17 juin 2004
PR03	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X222-B	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005 LNE n° 03-03 Révisé du 12 mai 2004
PR04	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X242 associé au dispositif terminal X223-B	LNE n° 05-02 du 29 mars 2005 LNE n° 02-09 Révisé du 17 juin 2004
PR05	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal I 100	LNE n° 04-02 Révisé du 18 février 2005 LNE n° 01-09 Révisé du 17 juin 2004
PR06	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X201-B	LNE n° 04-02 Révisé du 18 février 2005 LNE n° 01-03 Révisé du 17 juin 2004
PR07	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X 222-B	LNE n° 04-02 Révisé du 18 février 2005 LNE n° 03-03 Révisé du 12 mai 2004
PR08	PRECIA MOLEN	Module unité de traitement X224 associé au dispositif terminal X223-B	LNE n° 04-02 Révisé du 18 février 2005 LNE n° 02-09 Révisé du 17 juin 2004
PR13	PRECIA MOLEN	X942-B	SDM n° I9501 révisé du 2 avril 1999
PR14	PRECIA MOLEN	X952-B	SDM n° I9602 révisé du 2 avril 1999

N°	MARQUE	TYPE	N° du certificat d'essai
SA01	SARTORIUS	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33 Révisé du 26 juillet 2004
SA02	SARTORIUS	Dispositif type isi10..., isi20..., isi30... associé au dispositif unité type YCO01IS-0CE.	PTB n° D09-95.09 Révisé du 12 mai 2003 PTB n° D09-95.30 Révisé du 10 octobre 2005
SA03	SARTORIUS	QCT01...	PTB n° D09-99.06 Révisé du 10 octobre 2005
SA04	SARTORIUS	TN et TN-X	PTB n° D09-03.13 Révisé du 26 mai 2005
SA05	SARTORIUS	FCT01-X	PTB n° D09-03.29 du 08 juillet 2003
SA06	SARTORIUS	PR1612/02	PTB n° D09-96-01 Révisé du 05 juillet 2004
SA07	SARTORIUS	PR5510/xx	PTB n° D09-04-07 Révisé du 26 mai 2005
SC01	SCAIME	IPB	UCM n° 03/011-B du 14 octobre 2003
SC02	SCAIME	IPC	UCM n° 03/007-B Révisé du 20 octobre 2005
SI01	SIPI	SE311	UCM n° 00/001-B du 14 janvier 2000
SI02	SIPI	SE307	UCM n° 99/007-B Révisé du 27 janvier 2003
SK01	SCHENCK	DISOMAT B plus	PTB n° D09-00.35 du 28 août 2000
SK02	SCHENCK	DISOMAT F	PTB n° D09-00.22 du 07 avril 2000
SO01	SOEHNLE PROFESSIONAL	S20-2760/ -2761	PTB n° 1.13-94.174 Révisé du 22 mars 1996
SO02	SOEHNLE PROFESSIONAL	S30-278x	PTB D09-01.14 du 20 juin 2001
SO03	SOEHNLE PROFESSIONAL	2790	PTB D09-03.24 du 5 juin 2003
SO04	SOEHNLE PROFESSIONAL	WDS 30-277x	PTB D09-00.16 du 20 avril 2000
SO05	SOEHNLE PROFESSIONAL	30xx	PTB D09-04.17 du 8 décembre 2004
TE01	TELEMECANIQUE	ISP Plus	LNE 01-08 du 27 septembre 2001
VI01	VISHAY	VT100	NMI n° TC6736 du 13 avril 2005
VI02	VISHAY	VT150, VT200, VT220, VT300, VT400, VT500 VTDJB, VTDWI	DK 0199-R76-05.02 Révisé du 29 mars 2005
VI03	VISHAY	TAD3	SP 0402-MVm025 du 21 décembre 1999

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le dispositif terminal PRECIA MOLEN type X201-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 01-03 du 4 avril 2001, révisé, ou le dispositif terminal PRECIA MOLEN type X222-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 03-03 du 14 février 2003, ou le dispositif terminal PRECIA MOLEN type X223-B, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 02-09 du 16 décembre 2002, ou le dispositif terminal PRECIA MOLEN type I100, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 01-09 du 22 octobre 2001, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie numérique par son dispositif unité de traitement PRECIA MOLEN type X243, faisant l'objet du certificat d'essai LNE n° 05-01 du 18 février 2005

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le dispositif indicateur BILANCIA type D400, D410, D450, D800, ECO-800, SELF-800, faisant l'objet du certificat d'essai UCM 00/008-B Révisé du 3 février 2003 associé à des cellules de pesée à sortie numérique BILANCIAI type CPD faisant l'objet du certificat d'essai UCM 00/002-F du 14 février 2000.

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

**B** - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

**C** - Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

- 1) Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
  - 2) Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 3, d'octobre 2000 §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
  - 3) La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
  - 4) Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.
- Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique PRECIA type X.970-C faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 00.09 du 04 février 2000.
  - Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique BILANCAIAI type CPD faisant l'objet du certificat d'essai UCM 00/002-F du 14 février 2000.

- Classe de précision	 ou 
- Portée maximale (Max)	Max (compatible avec les modules utilisés).
- Echelon (e) :	$e \geq 1 \text{ g}$ , $e \geq v_{\min}$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique)
Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage	
- en classe III	$n \leq 6000$ (compatible avec les modules utilisés),
- en classe IIII	$n \leq 1000$ .

### 3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVIM SUD, type NA-xxxx dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

#### **4. Interfaces**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVIM SUD, type NA-xxxx, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

#### **5. Conditions particulières de vérification**

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

#### **6. Scellement**

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scelllements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

#### **7. Inscriptions réglementaires**

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVIM SUD, type NA-xxxx, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

#### **8. Remarques**

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique CTVIM SUD, type NA-xxxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.